

**AGFPN
4 Rue Traversière
75012 Paris**

A Paris, le 29 juin 2026

Objet : Rapport annuel 2025

Madame, Monsieur,

Veillez trouver le rapport annuel de l'ANEEFEL détaillant l'utilisation qui a été faite des crédits perçus en 2025.

Ce rapport comprend :

- La déclaration sur l'honneur du président
- L'identification des financements
- L'identification et description des moyens mis en œuvre
- La description du processus d'affectation des charges

Le rapport annuel est également accompagné de l'attestation du commissaire aux comptes de l'ANEEFEL relative à la justification comptable.

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition pour toutes demandes complémentaires.



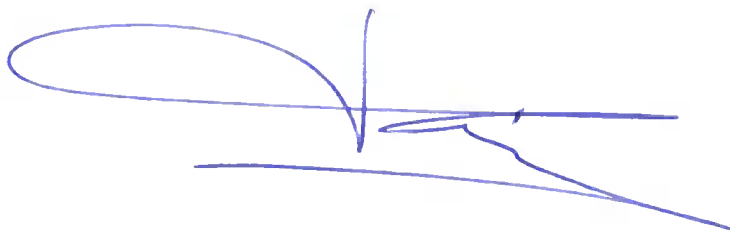
**La Directrice,
Valérie AVRIL**

Déclaration sur l'honneur

A Paris, le 22 juin 2026

Je déclare Monsieur Bernard GERIN, Président et représentant légal de l'ANEEFEL, confirme que les fonds ont été utilisés conformément à leur destination prévue à l'article L.2135-11 du code du travail.

**Le Président,
Bernard GERIN**





97 boulevard Pereire – 75017 Paris
☎ 01 45 23 91 90 - info@aneefel.com

**CONVENTION COLLECTIVE NATIONAL DES EXPÉDITEURS EXPORTATEURS DE FRUITS ET
LÉGUMES (CCN 3233 – IDCC 1405)**

Identification des financements

Tableau des fonds obtenus par l'ANEEFEL venant de l'AGFPN

FONDS OBTENUS EN 2025

DATES	MONTANT
29/07/2025	1 305 €
22/10/2025	2 149 €
11/12/2025	2 149 €
22/01/2026	2 073 €
30/04/2026	2 534 €
TOTAL	10 210 €



97 boulevard Pereire – 75017 Paris
☎ 01 45 23 91 90 - info@aneefel.com

**CONVENTION COLLECTIVE NATIONAL DES EXPÉDITEURS EXPORTATEURS DE FRUITS ET
LÉGUMES (CCN 3233 – IDCC 1405)**

IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE

Rapport de la branche en 2025

EXPEDITION EXPORTATION DE FRUITS ET LEGUMES – IDCC 1405

Rapport de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation 2025

Introduction

Depuis 2024, compte-tenu du développement de l'actualité conventionnelle et sociale de la branche avec notamment la création de l'Association pour la Gestion du Paritarisme de l'Expédition et Exportation de Fruits et Légumes (AGP-EEFL), l'activité s'est amplifiée au niveau paritaire.

Au cours de l'année 2025, la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI) a tenu 9 réunions.

Les réunions se sont tenues en mode mixte, présentiel et distanciel.

Les arrêtés de représentativité des organisations patronales et syndicales ont été publiés au JO

Arrêté du 30 octobre 2025 (JORF 8 novembre 2025)

la Confédération française démocratique du travail (CFDT): 37,89 %;

la Confédération générale du travail (CGT): 30,60 %;

la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC): 17,55 %;

La Confédération française de l'encadrement-Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) : 13,96 %.

Arrêté du 30 octobre 2025 (JORF 8 novembre 2025)

Association nationale des expéditeurs et exportateurs de fruits et légumes (ANEEFEL).

Selon les résultats de la mesure de représentativité patronale sur 2024 -2029, l'ANEEFEL reste la seule organisation professionnelle représentative de la branche de l'expédition exportation de fruits & légumes avec un nombre total de salariés de 4 508 contre 3 774 salariés lors de la précédente mesure

Négociations et travaux de la CPPNI

Les discussions sur les classifications commencées en 2024 se sont poursuivies en 2025 avec la présence d'un expert choisi par les partenaires sociaux pour accompagner la Branche sur l'examen de la **nécessité de réviser les classifications dans la 1^{ère} et 4 gamme**. La Branche de l'expédition exportation de fruits et légumes figure parmi les 11 branches bénéficiant de la subvention de l'ANACT en 2025 dans le cadre des travaux de révision des classifications professionnelles avec une prise en compte de l'enjeu de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Dans le cadre des négociations sur le **partage de la valeur**, deux experts recommandés par plusieurs organisations syndicales ont été auditionnés en commissions paritaires en 2024 pour mieux cerner le sujet et la façon dont les entreprises se sont déjà emparées des dispositifs. Une enquête a été réalisée en 2025 auprès des adhérents de l'ANEEFEL ainsi qu'un webinaire avec l'un des experts auditionnés. Il en est ressorti que plusieurs entreprises avaient mis en place un voire plusieurs dispositifs. Les adhérents de l'ANEEFEL sont favorables pour travailler sur un guide d'information.

Concernant le **régime de Prévoyance et IDR de la Branche**, l'AG2R a présenté les résultats 2024 en septembre 2025. Le régime de prévoyance est excédentaire en 2024 et les projections pour 2025 et 2026 sont bien orientées.

Les partenaires sociaux ont souhaité faire évoluer le taux de cotisation des IDR afin de pérenniser le fonds. En 2025, ils ont signé un avenant portant le taux de cotisation des entreprises à 0,20 % à compter du 1er avril 2025.

Dans le cadre du **fonds d'action social** et de prévention du régime de prévoyance de la Branche géré par l'AG2R, les partenaires sociaux ont validé la mise en œuvre d'une action collective destinée à accompagner les salariés en situation d'incapacité de travail et à favoriser leur maintien et retour à l'emploi.

La présentation du **rapport de Branche 2025** a été l'occasion de nombreux échanges. La participation des entreprises s'est encore améliorée avec une augmentation des questionnaires reçus.

Un **webinaire social** à destination des adhérents de l'ANEEFEL a été organisé en novembre 2025 avec l'AG2R avec une présentation des actualités du régime de prévoyance, du Fonds d'action sociale et de prévention et de l'offre de services retraite complémentaire de l'AG2R.

Un **déplacement** dans les Monts du lyonnais a été organisé en juin 2025 avec les partenaires sociaux avec une visite d'entreprise, CHAMBE AGRI-FRUIITS.

Travaux de la CPNEFP

La CPNEFP s'est réunie une fois en 2025 pour faire un point sur les études réalisées en 2025 et prévues en 2026 dans le cadre de l'observatoire paritaire prospectif interbranches des emplois, des métiers et des qualifications dans le Commerce agricole. En juin, les partenaires sociaux ont effectué une visite d'entreprise dans les Monts du lyonnais, chez CHAMBE AGRI-FRUIITS.

Le Comité de pilotage de l'observatoire paritaire prospectif interbranches des emplois, des métiers et des qualifications dans le Commerce agricole s'est réuni trois fois :

- Le 28 mai 2025 avec la restitution des travaux sur l'emploi des seniors et de valorisation de l'étude prospective et de la cartographie des métiers du commerce agricole. L'ensemble des points évoqués a été validé.
- Le 17 octobre 2025 avec un point sur les fiches métiers communicantes et une présentation des objectifs et du calendrier de l'étude sur l'emploi des personnes en situation de handicap.
- Le 26 novembre 2025 avec un point sur la plateforme commune du secteur alimentaire. L'observatoire du commerce agricole a rejoint la plateforme de la coopération agricole et des industries alimentaires en octobre 2025.

Un avenant à l'accord de l'observatoire prospectif interbranches des emplois, des métiers et des qualifications du commerce agricole a été signé à l'unanimité. Des modifications à l'accord initial ont été apportées afin de le transformer en accord à durée indéterminée.

Financement du paritarisme

L'Association pour la Gestion du Paritarisme de l'Expédition et de l'Exportation de Fruits & Légumes (AGP-EEFL) a été créée en février 2024 afin de gérer et d'affecter les fonds issus du versement de la cotisation annuelle patronale conventionnelle obligatoire. L'année 2025 a été consacrée principalement au suivi de la collecte de la contribution conventionnelle par OCAPAT et des conventions entre l'AGP-EEFL et l'ANEEFEL et à l'ouverture d'un compte bancaire. Selon l'Article 6 de l'Accord relatif au financement du paritarisme du 20 octobre 2023, L'ANEEFEL est en charge du secrétariat des commissions paritaires.

Chiffres clés de la Branche - IDCC 1405

	2023	2024
Nombre de salariés au 31/12	9 300	9 300
Nombre de salariés en équivalent-temps plein (ETP)	9 000	8 900
Nombre d'entreprises (IDCC principal)	580	580

Caractéristiques des salariés (en % des salariés présents au 31/12)	2023	2024
Répartition par âge		
29 ans ou moins	17,4	17,5
30-49 ans	48,1	46,7
50 ans ou plus	34,5	35,8
dont 55 ans ou plus	20,1	21,6
dont 60 ans ou plus	7,3	8,4
Répartition par sexe		
Femme	47,3	47,1
Homme	52,7	52,9
Répartition par Catégorie socioprofessionnelle		
Cadre	13,9	14
Profession intermédiaire	14,9	15,6
Employé	14,7	14,3
Ouvrier	56,5	56,1

Répartition par Catégorie socioprofessionnelle selon le sexe en 2024		
	Femme	Homme
Cadre	12,3	15,5
Profession intermédiaire	15,3	15,8
Employé	21,6	7,8
Ouvrier	50,8	60,9

Répartition des salariés (présents au 31/12) et des entreprises en %	2024	
	Salariés	Entreprises
1 à 9 salariés	17,4	73,3
10 à 19 salariés	10,6	12,7
20 à 49 salariés	17,8	9,0
50 à 99 salariés	16,9	4,0
100 à 249 salariés	4,6	0,2
250 à 499 salariés	4,6	0,3
500 salariés ou plus	28,3	0,5

Caractéristiques des emplois (en % des salariés présents au 31/12)	2023	2024
Temps partiel	8,2	8,7
CDD	15,0	14,0

Source : DARES 2023/2024

Date des réunions et sujets portés à l'ordre du jour

Commission Paritaire Nationale et Commission Paritaire Nationale Permanente de Négociation et d'Interprétation 2025 (CPPNI)

Date	Horaire	Points de négociation
Mercredi 29 janvier 2025	9h30-13h	• Validation du compte-rendu de la réunion du 18 décembre 2024 • Point sur les signataires des grilles de salaire • Fonds d'action sociale : Présentation d'Alexandre DAS NEVES des actions collectives de l'AG2R • Préparation du Rapport de Branche 2024, • Partage de la valeur : éléments de cadrage, • Classifications 1ère et 4ème gamme : Calendrier de travail 2025 • Observatoire du commerce agricole : validation de l'Avenant à l'accord de l'observatoire • Détermination des thèmes de travail de 2025
Mardi 18 février 2025	9h30-12h	• Validation du compte-rendu de la réunion du 29 janvier 2025 • Point AG2R : Fonds d'action sociale • Classifications 1ère et 4ème gamme : calendrier des travaux à mener
Mardi 8 avril 2025	9h30-12h30	• Validation du compte-rendu de la réunion du 18 février 2025 • Point AG2R : Fonds d'action sociale, décisions actions collectives • Classifications 1ère et 4ème gamme : intervention de 2 experts • Suite des discussions sur le Partage de la valeur, • Déplacement des partenaires sociaux de juin
Mercredi 16 avril 2025	14h-15h30	• Classifications 1ère et 4ème gamme : échanges sur les présentations des 2 experts
Jeudi 5 juin 2025	9h30-12h30	• Validation du compte-rendu de la réunion 8 avril 2025, • Point sur les classifications 1ère et 4ème gamme : point d'information sur dépôt du dossier auprès de l'ANACT • Présentation du rapport de Branche par XERFI Spécific
Mercredi 2 juillet 2025	9h30-12h30	• Validation du compte-rendu de la réunion du 5 juin 2025 • Point sur les classifications 1ère et 4ème gamme : retour de l'ANACT • Fonds d'action sociale AG2R : Mise en place d'une action collective relative à l'aide au retour/maintien dans l'emploi • Article 25 de la convention collective IDCC 1405 • Agenda de travail 2026
Jeudi 25 septembre 2025	9h30-15h30	• Validation du compte-rendu de la réunion du 2 juillet 2025 • Election Présidence et vice-présidence CPPNI, • AG2R : présentation des comptes 2024 et mise en place de l'action collective « Aide au retour/maintien dans l'emploi » • Rapport CPPNI • Révision des classifications 1ère et 4ème gamme : Intervention du Cabinet J. GISBERT.
Mardi 4 novembre 2025	9h30-15h30	• Validation du compte-rendu de la réunion du 25 septembre 2025 • Révision des classifications 1ère et 4ème gamme : Intervention de Monsieur GISBERT et de Madame GILLES de l'ANACT • Article 25 de la CCN : Premiers retours des questionnaires adressés aux adhérents • AG2R : Mise à signature de la convention de gestion du fonds d'action sociale et de prévention et présentation des deux projets de communication relatifs à la mise en place de l'action collective « Aide au retour/maintien dans l'emploi » et à l'action individuelle

Jeudi 11 décembre 2025	11h-16h	• Validation du compte-rendu de la réunion du 4 novembre 2025 • AG2R : Validation du règlement du fonds d'action sociale et de prévention ainsi que des documents de communication relatifs à la mise en place de l'action collective « Aide au retour/maintien dans l'emploi » et à l'action individuelle • Article 25 de la CCN : Présentation de la proposition du collège patronal • Révision des classifications 1ère et 4ème gamme, intervention de Monsieur GISBERT : Poursuite des travaux de révision des classifications 1ère et 4ème gamme
------------------------	---------	--

Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle 2025 (CPNEFP)

Date	Horaire	Points de négociation
Jeudi 11 décembre 2025	9h30-10h30	• Observatoire des métiers du commerce agricole : Point sur les études 2026 • Point sur les travaux de la CPNEFPI-SA

**Association pour la Gestion du Paritarisme de l'Expédition et
Exportation de Fruits et Légumes 2025
(AGP-EEFL)**

Date	Horaire	Ordre du jour
Mardi 28 janvier 2025 (Bureau du CA)	17h30-18h30	• Point financier : Ouverture du compte bancaire et collecte du paritarisme par OCAPIAT, • Convention AGP-EEFL / ANEEFEL
Mardi 18 février 2025 (CA AGP-EEFL)	13h30-15h30	• Validation du compte-rendu de la réunion du 16 octobre 2024 • Point financier : - Convention ANEEFEL AGP EEFL - Remboursement des frais de déplacement 2024 et 2025 - Plan de trésorerie 2025
Mardi 8 avril 2025 (CA AGP-EEFL)	14h-15h30	• Validation du compte-rendu de la réunion du 18 février 2025 • Point financier : - Présentation des deux conventions ANEEFEL AGP EEFL - Etat financier à jour
Mercredi 2 juillet 2025 (CA AGP-EEFL)	14h-15h30	• Validation du compte-rendu de la réunion du 8 avril 2025, • Point financier : - Validation des deux conventions ANEEFEL AGP EEFL - Etat financier à jour

**CONVENTION COLLECTIVE NATIONAL DES EXPEDITEURS EXPORTATEURS DE FRUITS ET
LÉGUMES (CCN 3233 – IDCC 1405)**

Description du processus d'affectation des charges

Tableaux :

- Temps passé par salariée en 2025 au dialogue social et négociation collective et l'actualité conventionnelle
- Frais directs 2025
- Frais généraux 2025
- Détail des charges indirectes – Frais de personnel selon le temps passé
- Décomptes des charges 2025

Méthodes de calcul et justificatifs

Frais directs (cf Tableau Frais directs 2025)

Les frais directs comprennent :

Les remboursements de frais des membres des commissions paritaires – reste à charge ANEEFEL

Les frais d'étude à charge patronale comme le rapport de Branche

CONVENTION COLLECTIVE NATIONAL DES EXPÉDITEURS EXPORTATEURS DE FRUITS ET LÉGUMES (CCN 3233 – IDCC 1405)

Les charges indirectes (cf Tableau Détail des charges indirectes - Frais de personnel selon le temps passé)

Les charges indirectes sont calculées de la façon suivante :

- 1) Un ratio de 28,4 % est appliqué aux charges indirectes imputables.
Ce ratio résulte du rapport entre Temps passé pour le travail paritaire (195,3 jours x 7 heures) / Nombre total d'heures travaillées = 1367,1 heures / 4805,3 heures
- 2) Pour les frais de personnel, ils résultent de la formule suivante : Coût chargé pour une journée x temps passé en jour pour le travail paritaire par salariée

Autres coûts non comptabilisés

Le temps passé et les frais liés :

- à la promotion des activités de la Branche,
- à l'information des entreprises sur les accords et la CCN,
- aux ateliers organisés pour les adhérents,
- au temps consacré avec l'OPCO et les autres branches dans le cadre de l'Observatoire prospectif des métiers,
- à la mise en place des nouvelles actions sur les RH et l'attractivité des métiers : webinaires, mise en place d'une plateforme pour le recrutement d'étudiants.

Frais de secrétariat 2025	en jour sur 2025
Temps passé <u>13 réunions paritaires organisées en 2025</u> (Hors Comité de pilotage observatoire) Valérie AVRIL Estelle VERDET Assistante	 46,8 84,5 9,4
<u>1 déplacement dans les Monts du Lyonnais</u> Valérie AVRIL Estelle VERDET	 4 5,7
<u>Envoi des Accords (4 en 2025)</u> Valérie AVRIL Estelle VERDET	 4 10
<u>Gestion des frais de déplacement des PS</u> Valérie AVRIL Estelle VERDET Assistante	 0,3 8,8 1
<u>Mise en œuvre des accords et des actions</u> Valérie AVRIL Estelle VERDET	 6,3 6,3
Comité de suivi des études OCAPIAT Valérie AVRIL Estelle VERDET	 4,1 4,1
Total	195,3

FRAIS DIRECTS 2025 Détail	Coût
Frais de déplacement des membres du collège patronal - Reste à la charge de l'ANEEFEL	701 €
Réalisation du rapport de branche par Xerfi Spécific	11 100 €
TOTAL FRAIS DIRECTS	11 801 €

Frais Généraux 2025 (€)

Fournitures Consommables	1 121
Location immobilière	45 599
Location matériel à affranchir	307
Location copieur	1 876
Charges locatives	11 400
Entretien matériel informatique	900
Maintenance copieur	541
Assurances	2 409
Etudes et recherches	11 100
Documentation techniques	548
Frais de séminaire	108
Honoraires	18 876
Honoraires social	1 872
Honoraires	1 412
Communication charte	1 800
Frais de congrès	884
Cadeaux	275
Publicité	3 000
Déplacements président	1 495
Déplacements chargés de mission	2 975
Frais commissions paritaires	701
Frais CA	1 283
Frais FranceAgriMer	2 394
Frais Fel Partenariat	292
Frais CTIFL	230
Frais Charte	2 752
Réceptions	205
Frais AG	28 871
Affranchissements	681
Téléphone	1 790
Internet	38
Hébergement internet	1 440
Informatique	844
Frais services bancaires	1 367
Cotisations	27 086
Formation continue salarié	360
Médecine travail	699
Autres charges de personnel	1 003
Charges diverses de gestion	5 314
Dot amorts immobilisations corporelles	1 710
TOTAL	187 561

Détail des charges indirectes - Frais de personnel selon le temps passé

Année 2025

Salariée ANEEFEL	Salaire Brut (€)	Charges patronales (€)	Total (€)	Nbre d'heures	Coût horaire chargé	Coût chargé pour une journée (7h)	Temps passé en jour par salariée	Frais de personnel (€)
Valérie AVRIL	66 304,92	32 652,55	98 957,47	1 663,92	59,47	416,31	65,5	27 268
Estelle VERDET	50 472,61	24 025,84	74 498,45	1 820,04	40,93	286,53	119,4	34 211
Assistantes	27 449,46	11 304,03	38 753,49	1 321,32	29,33	205,31	10,4	2 135
TOTAL				4 805			195,3	

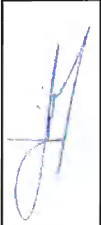
Décompte des Charges 2025

Intitulé	Compte de Résultat	Frais directs	Frais indirects imputables	Charges Indirectes	Total
Sous traitance					
Fournitures Consommables / Fournitures bureau	1 121	*	1 121	318 **	
Services Extérieurs	74 789	*	63 689	18 088 **	
Autres Services Extérieurs	110 553	*	109 852	31 198 **	
dont Frais généraux*					
dont Honoraires social					
dont Frais commission paritarisme		701			
Impôts et taxes	1 716				
Frais de personnel	256 057				
dont Valérie AVRIL	98 957			27 268	
dont Estelle VERDET	74 498			34 211	
dont Assistantes	38 753			2 135	
Dotations aux amortissements	1 710				
Autres charges	5 314				
Total charges d'exploitation	451 260				
	Total charges imputables	11 801	174 662	113 218	125 019

*Cf. Tableau Frais Généraux
**Charges indirectes = 28,4 % des charges indirectes imputables
Prorata des charges indirectes = Nombre d'heures travaillées (195,3 jours x 7 heures) / 4805,28 heures = 28,4 %
Pour le calcul des frais de personnel, cf tableau frais de personnel

A Paris, le 22 juin 2026

Le Président,
Bernard GERIN



Le Trésorier,
Olivier LEMOUZY



La Commissaire aux comptes,
Kadidia KOUUMA





149, Rue de Bercy
75012 PARIS
Tél. : 01.53.10.27.84

ANEEFEL

Attestation du Commissaire aux comptes relative à la **JUSTIFICATION COMPTABLE DE L'UTILISATION DES FONDS RECUS DU FINANCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL**

Au président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de l'ANEEFEL et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans le document **DECOMPTES DES CHARGES 2025 DETAILLANT L'UTILISATION DES CREDITS PERCUS DE L'AGFPN PAR L'ANEEFEL** relatif aux fonds issus du financement du dialogue social. Ce document, fait ressortir un montant de dépenses de **125 019 euros**.

Ces informations ont été établies sous votre responsabilité et à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes annuels pour l'exercice clos le **31/12/2025**.

Il nous appartient de nous prononcer sur la concordance de ces informations avec la comptabilité et les données sous-tendant la comptabilité.

Notre intervention, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité, a été effectuée conformément aux normes d'exercice professionnel de commissariat aux comptes. Nos travaux ont consisté à :

- Effectuer les rapprochements nécessaires entre ces informations et la comptabilité dont elles sont issues ;
- Vérifier la cohérence de ces informations avec les données sous-tendant la comptabilité au **31/12/2025**.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations figurant dans le document joint. Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte décrit ci-avant et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Nos travaux ne sont pas destinés à remplacer les diligences qu'il appartient, le cas échéant, aux tiers ayant eu communication de cette attestation de mettre en œuvre au regard de leurs propres besoins.

PARIS, le 22 juin 2026

Pour **SA AGRO REVISION**
Kadidia KOUMA
Commissaire aux comptes

SA AGRO REVISION
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Compagnie Régionale de Paris
149 rue de Bercy - 75012 Paris
Tél : 01 43 40 02 32